

COMMUNE DE RANTIGNY

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**DECLARATION DE PROJET « RECONVERSION DE LA FRICHE CATERPILLAR » ET
MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Par arrêté en date du 18 juin 2021, le Maire de Rantigny a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur la déclaration de projet et la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU), en vue de permettre la reconversion de la friche Caterpillar pour y accueillir un projet mixte avec de l'habitat, des activités et un pôle multimodal au niveau de la gare ferroviaire.

Monsieur Patrice LAINE, capitaine de police en retraite, a été nommé Commissaire-Enquêteur par le Tribunal Administratif d'Amiens.

L'enquête se déroulera en mairie de Rantigny du mardi 13 juillet au mercredi 18 août 2021 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture au public (soit les lundis de 14h à 18h et les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h45 à 12h et de 14h à 18h) et pendant les permanences du Commissaire-Enquêteur.

Le Commissaire-Enquêteur recevra en mairie de Rantigny le mardi 13 juillet 2021 de 9h à 12h, le vendredi 23 juillet 2021 de 15h à 18h, le samedi 07 août 2021 de 9h à 12h et le mercredi 18 août 2021 de 15h à 18h.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera consultable en mairie de Rantigny (sur support papier et sur un support informatique) et sur le site : www.rantigny.fr

Pendant le délai d'enquête, le public pourra formuler ses observations ou ses propositions, soit en les consignant sur le registre ouvert à cet effet en mairie, soit en les adressant au commissaire-enquêteur, par voie postale en mairie (13 rue Anatole France 60290 RANTIGNY), ou par voie électronique (enquetepublique@rantigny.fr) ; le commissaire-enquêteur visera ces observations et les annexera au dit registre.

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la mairie.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Rantigny pendant 1 an, et publiés sur le site : www.rantigny.fr

Les dispositions du projet, éventuellement modifiées, seront approuvées par délibération du Conseil Municipal.

Le Maire : Dominique DELION